



## AIDE CENTRE AERE 2026

Aide aux familles (**personnel actif**) dont les enfants ne vont pas en séjours vacances dans le cadre des colonies de O.I.

L'esprit de ce règlement étant de donner une indemnité aux familles qui, faute de place dans les Centres de Vacances d'O.I, n'ont pas pu être acceptés.

Une extension à cette règle a été faite pour l'usine de Veauche en donnant cette indemnité aux enfants, même s'ils n'ont pas été refusés.

### **CETTE INDEMNITE EST VERSEE DANS LES CONDITIONS SUIVANTES :**

**Il faut que les enfants passent leurs vacances :**

- dans un centre aéré agréé par la CAF ou Jeunesse et Sport : âge maximum 16 ans.
- dans des maisons familiales de vacances, villages de vacances (en famille), séjour en location ou pension complète, agréés par la CAF ou Jeunesse et Sport :  
âge maximum : 18 ans dans l'année en cours.

**L'indemnité est versée pour un maximum de **30 jours** par enfant.**

**Le calcul de l'indemnité de **5 euros/jour** se fera après déduction des bons vacances.**

**En aucun cas, l'indemnité de **5 euros/jour** dépassera le montant à solder.**

**Modalités obligatoires.**

**CETTE AIDE SERA REMBOURSEE PAR CHEQUE BANCAIRE A L'ACTIF OI SUR PRESENTATION DE LA FACTURE NOMINATIVE ET ACQUITTEE.**